

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>Département des Pyrénées Orientales</b>  <b>Commune d'ARGELES-SUR-MER</b>	<b>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES" :</b> 7.5.1 Demandes de subvention par la Collectivité	<b>DECISION MUNICIPALE</b>  <b>N° 65</b>
---	---	--

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4***

***Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,***

***Vu les autorisations budgétaires en cours,***

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Demande de subvention pour la rénovation thermique de l'Ecole CURIE-PASTEUR et de son bâtiment annexe**

<b>Article 1</b>	<b>Contexte :</b> Cette école fait partie de la liste des bâtiments communaux entrant dans le « Décret Tertiaire » (7 bâtiments au total) et se compose de deux bâtiments, la partie école (salles de classes et bureaux) datant des années 1960 d'une superficie de 1.136,90 m <sup>2</sup> sur deux niveaux et un bâtiment annexe (salles de classes) datant des années 1980 d'une superficie de 506,80 m <sup>2</sup> sur deux niveaux. Ces travaux s'inscrivent également dans le Schéma Directeur Immobilier Energie mis en place par la commune et en cours de finalisation avec le concours de l'ADEME et du cabinet ESPELIA. Le dossier porte sur la rénovation thermique de l'école primaire Curie-Pasteur, école et bâtiment annexe, avec la mise en place d'une isolation par l'extérieur (ITE), d'une isolation en vide sanitaire, dans les combles et le changement de toutes les menuiseries extérieures. Un dispositif de pare-soleil est en place actuellement sur toutes les fenêtres des classes, le projet prévoit la dépose, la modification des pattes de fixation et la pose après isolation. Ces travaux de rénovation viennent compléter et terminer le programme de rénovation entrepris sur cette école et démarré cette année avec le remplacement du chauffage central au gaz par une climatisation réversible avec pompe à chaleur et la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée. Le chauffage et la ventilation étant maintenant piloté par une GTC (gestion technique centralisée), outil évolutif sur lequel à terme l'ensemble des bâtiments seront connectés.
<b>Article 2</b>	<b>Objectifs :</b> L'objectif du projet est de réduire très fortement la consommation d'énergie et de rendre le bâtiment confortable pour ses usagers. Les consommations initiales des projets en kWh/m <sup>2</sup> /an : - Annexe Pasteur : réduction de 181.55 à 28.47 kWh/m <sup>2</sup> /an. - Pasteur : réduction de 178.87 à 18.24 kWh/m <sup>2</sup> /an. Les travaux permettent également des réduire les émissions de gaz à effet de serre : 337,30 kWh annuels économisés, soit une réduction de 80% par rapport à la consommation initiale, 50.726,52 kg d'équivalent CO <sub>2</sub> annuels économisés,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2023

Application approuvée en préfecture

64 00 000 2100 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

	soit une réduction de 95% par rapport aux émissions initiales.		
Article 3	<b>Plan de financement (HT) :</b>		
	<b>Financeurs</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Part (%)</b>
	Conseil Départemental AAP « Améliorer le confort thermique »	50 000	8.8
	Région Occitanie	50 000	8.8
	Fonds Vert - Rénovation	341 013	60
	Commune	127 342	22.4
	<b>TOTAL</b>	<b>568 355</b>	<b>100%</b>

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 03/10/2023.

*Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.*

Le :

*Certifié exact.*

ACTE PUBLIÉ

En date du 03/10/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

*Antoine PARRA*



Le Maire,



*Antoine PARRA*

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/10/2023

Application agréée E. lequette.com